



DECLARATION COMMUNE DES ORGANISATIONS SYNDICALES COMMISSION PARITAIRE DE BRANCHE 8 décembre 2016

Depuis des années, l'évolution des salaires est inférieure à celle des prix. Les salaires des Industries Electriques et Gazières évoluent moins vite que le SMIC et aucune catégorie de salariés n'est épargnée.

Le Salaire National de Base « cristallisé » à **0%**, soit aucune augmentation généralisée, est une première depuis 1946.

Les salariés seront alertés de la situation et seront invités à réfléchir aux réponses nécessaires à y apporter.

L'ensemble des organisations syndicales refuse cette situation et quitte la séance.

Paris, le 8 décembre 2016